

## DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LES CANDIDATURES AFRICAINES AU SEIN DU SYSTÈME INTERNATIONAL

### Le Conseil Exécutif :

1. **PREND NOTE** du Rapport du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international.
2. **PREND NOTE ÉGALEMENT DES CANDIDATURES EN COURS** pour l'élection à la présidence lors de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) pour la période 2024-2025, prévue en **juin 2023** à New York, États-Unis, les candidatures suivantes :
  - **République du Cameroun** (région d'Afrique centrale) ;
  - **République d'Afrique du Sud** (région d'Afrique australe).

**NB : Le Conseil exécutif a pris note de la candidature de deux États membres de deux régions africaines différentes. Actuellement, il n'y a pas de plan de rotation approuvé au sein du bloc africain pour le poste de président de l'AGNU. Pour parvenir à un consensus politique, les ministres des Affaires étrangères et, si nécessaire, les chefs d'État des deux pays devraient se concerter pour se mettre d'accord sur un seul candidat africain.**

3. **RECONNAÎT** qu'il n'existe pas de plan de rotation clair et approuvé au sein du bloc africain pour le poste de président de l'AGNU ;

**EN CONSÉQUENCE, RECOMMANDE** un consensus politique qui signifiera que les deux pays devront se consulter tant au niveau des ministres des Affaires étrangères et, si nécessaire, à celui des chefs d'État pour convenir d'un candidat africain à ce poste important. Si un accord n'est pas trouvé, une décision finale sera prise au niveau de la Conférence sur la voie à suivre pour la candidature africaine 2024-2025. **RECOMMANDE** en outre que, quel que soit le résultat, un plan de rotation propre soit mis en œuvre à partir du prochain tour de l'Afrique pour la PGA, sur la base de l'ordre alphabétique anglais ;

4. **APPROUVE LES NOUVELLES CANDIDATURES DE GOUVERNEMENTS SOUMISES PAR LES ÉTATS MEMBRES :**

- A. Pour l'élection au poste de **membre du Conseil exécutif de l'UNESCO pour la période 2023-2027**, qui se tiendra en novembre 2023 à Paris, France, les candidatures suivantes :
  - **République islamique de Mauritanie** (région d'Afrique du Nord) ;
  - **République de Côte d'Ivoire** (région d'Afrique de l'Ouest) ;
  - **République fédérale du Nigeria** (région d'Afrique de l'Ouest) ;

- **République du Kenya** (région d'Afrique de l'Est).
- B.** Pour l'élection au poste de **membre du Conseil économique et social des Nations Unies** pour la période 2024-2026, qui se tiendra en avril 2023 à New York, États-Unis, les candidatures suivantes :
- **République fédérale du Nigeria** (région d'Afrique de l'Ouest) ;
  - **République du Sénégal** (région d'Afrique de l'Ouest) ;
  - **République du Kenya** (région d'Afrique de l'Est) ;
  - **République de Mauritanie** (région d'Afrique du Nord) ;
  - **République de Zambie** (région d'Afrique australe).
- C.** Pour l'élection au poste de **membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) pour la période 2024-2026**, qui se tiendra en octobre 2023 à New York, États-Unis, les candidatures suivantes :
- **République fédérale du Nigeria** (région d'Afrique de l'Ouest) ;
  - **République de Côte d'Ivoire** (région d'Afrique de l'Ouest) ;
  - République du Burundi (région d'Afrique centrale) ;
  - **République du Malawi** (région d'Afrique australe).
- NB : seuls quatre (4) sièges sont disponibles pour l'Afrique. La trente-neuvième session ordinaire du Conseil exécutif a pris acte des candidatures de la République du Mali et de la République du Ghana pour la même période. Le Groupe africain à New York est invité à donner son avis sur la marche à suivre. Des consultations sont en cours au niveau de la région de l'Afrique de l'Ouest pour choisir les deux candidats assignés à la région.**
- D.** Pour l'élection au poste de **membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) pour la période 2025-2027**, qui se tiendra en octobre 2024 à New York, États-Unis, la candidature suivante :
- **République du Kenya** (région d'Afrique de l'Est).
- E.** Pour l'élection au poste de **membre du Comité pour la prévention du crime et la justice pénale pour la période 2024-2027**, qui se tiendra en avril 2023 à New York, États-Unis, les candidatures suivantes :
- **République d'Afrique du Sud** (région d'Afrique australe) ;
  - **En cours** (région d'Afrique australe) ;
  - **République du Cameroun** (Afrique centrale) Réélection ;
  - **En cours (région d'Afrique centrale)** ;
  - **République de Tanzanie** (région d'Afrique de l'Est) ;
  - **République de Madagascar** (région d'Afrique de l'Est) ;

- **En cours** (région d'Afrique de l'Est).
- F.** Pour l'élection au poste de **membre du Conseil de l'Organisation maritime internationale (OMI) Région « A » pour la période 2024-2025**, qui se tiendra en novembre 2023 à Londres, Royaume-Uni, les candidatures suivantes :
- **Royaume du Maroc** (région d'Afrique du Nord) ;
  - **République du Kenya** (région d'Afrique de l'Est) Réélection ;
  - **République du Liberia** (région d'Afrique de l'Ouest).
- G.** Pour l'élection au poste de Conseil de **l'Organisation maritime internationale. Région « C » pour la période 2024 – 2025**, lors de l'élection qui aura lieu en novembre-décembre 2023 à Londres, la candidature suivante :
- **République arabe d'Égypte** (région d'Afrique du Nord).
- H.** Pour l'élection au poste de Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du Tourisme devant se tenir lors de la vingt cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale prévue en novembre 2023 en Ouzbékistan, la candidature suivante :
- **République arabe d'Égypte** (région d'Afrique du Nord).
- I.** Pour l'élection au poste de **vice-président de l'Assemblée générale des Nations Unies** lors de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2023 pour un siège de la région d'Afrique de l'Est aux Nations Unies, les candidatures suivantes :
- **République de l'Ouganda** (région de l'Afrique de l'Est) ;
  - **République du Congo** (région de l'Afrique centrale) ;
  - **Royaume du Maroc** (région de l'Afrique du Nord) ;
  - **République de Zambie** (région de l'Afrique australe) ;
  - **République du Sénégal** (région d'Afrique de l'Ouest) ;
  - **République de Gambie** (région d'Afrique de l'Ouest).
- J.** Élection au poste de **membre de la Commission pour le développement social pour la période 2024-2027** lors de l'élection prévue en avril 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **En cours** (région d'Afrique centrale) ;
  - **En cours** (région d'Afrique australe) ;
  - **République du Togo** (région d'Afrique de l'Ouest) ;

- **En cours** (région d'Afrique Ouest).
- K.** Élection au poste de **membre de la Commission statistique pour la période 2024 – 2027** lors de l'élection prévue en avril 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **République-Unie de Tanzanie** (région d'Afrique de l'Est) ;
  - **République de Sierra Leone** (région d'Afrique de l'Ouest) : Réélection.
- L.** Élection au poste de **membre de la Commission sur la population et le développement pour la période 2024-2027** lors de l'élection prévue en avril 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **En cours** (région d'Afrique centrale) ;
  - **En cours** (région d'Afrique de l'Ouest).
- M.** Élection au poste de **membre de la Commission sur le statut de la femme (CSW)** pour la période 2024-2027 lors de l'élection prévue en avril 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **République du Burundi** (région d'Afrique centrale) ;
  - **République d'Afrique du Sud** (région d'Afrique australe) ;
  - **République du Mali** (région d'Afrique de l'Ouest).
- N.** Élection au poste de **membre de la Commission des stupéfiants pour la période 2024-2027** lors de l'élection prévue en avril 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **République du Burundi** (région d'Afrique centrale) ;
  - **En cours** (région d'Afrique centrale) ;
  - **République-Unie de Tanzanie** (région d'Afrique de l'Est) ;
  - **République du Kenya** (région d'Afrique de l'Est) ;
  - **En cours** (région d'Afrique de l'Est) ;
  - **En cours** (région d'Afrique australe).
- O.** Élection au poste de **membre de la Commission sur la science et la technologie pour le développement pour la période 2024-2027** lors de l'élection prévue en avril 2023 à New York, la candidature suivante :
- **République du Burundi** (région d'Afrique centrale).
- P.** Pour l'élection au poste de **membre du Comité du programme et de coordination (CPC) pour la période de 2024-2026** lors de l'élection prévue en avril 2023 à New York, les candidatures suivantes :

- **République du Cameroun** (région d’Afrique centrale) Réélection ;
  - **République du Rwanda** (région d’Afrique de l’Est) ;
  - **République d’Afrique du Sud** (région d’Afrique australe) ;
  - **République de Côte d’Ivoire** (région d’Afrique de l’Ouest).
- Q.** Pour l’élection au poste de **membre du Groupe de travail intergouvernemental d’experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) pour la période 2024-2026** lors de l’élection prévue en avril 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **République algérienne démocratique et populaire (région d’Afrique du Nord) ;**
  - **En cours (région d’Afrique australe) ;**
  - **République fédérale du Nigeria (région d’Afrique de l’Ouest) Réélection ;**
  - **République du Togo (région d’Afrique de l’Ouest) ;**
  - **En cours (région d’Afrique de l’Ouest).**
- R.** Pour l’élection au poste de **membre du Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l’Enfance (UNICEF) pour la période 2024-2026** lors de l’élection prévue en avril 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **République-Unie de Tanzanie** (région d’Afrique de l’Est) ;
  - **République du Sénégal** (région d’Afrique de l’Ouest).
- S.** Pour l’élection au poste de **membre du Conseil exécutif du PNUD, du FNUAP et de l’UNOPS pour la période 2024-2026**, lors de l’élection prévue en avril 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **République de Tunisie** (région d’Afrique du Nord) ;
  - **République Fédérale du Nigeria** (région d’Afrique de l’Ouest) Réélection.
- T.** Pour l’élection au poste de **membre du Conseil exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) pour la période 2024-2026** lors de l’élection prévue en avril 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **République de Zambie** (région d’Afrique australe).
- U.** Pour l’élection au poste de **membre du Comité sur les conférences lors de la période 2024-2026** au cours de l’élection prévue en novembre 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **République du Botswana** (région de l’Afrique australe) ;

- **République de Sierra Leone** (région de l’Afrique de l’Ouest).
- V. Pour l’élection au poste de **membre du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/Sida du Conseil de Coordination (ONUSIDA) pour la période 2024-2026**, lors de l’élection prévue en novembre 2023 à New York, la candidature suivante :
- **République du Burundi** (région d’Afrique centrale).
- W. Pour l’élection au poste de **Président du Groupe des 77 et de la Chine pour la période 2024-2025** prévue en juin 2023 à New York, États-Unis, la candidature suivante :
- **République de l’Ouganda** (région d’Afrique de l’Est).
- X. Pour l’élection au poste de **membre du Comité intergouvernemental de l’UNESCO pour la période 2025-2028**, prévue pour novembre 2023 à Paris, France, la candidature suivante :
- **République du Kenya** (région d’Afrique de l’Est).
- Y. Pour l’élection au poste de **membre de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) pour la période 2023-2025**, prévue pour juin 2023, la candidature suivante :
- **République du Kenya** (région d’Afrique de l’Est).
- Z. Pour l’élection au poste de **membre du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) pour la période 2023-2027**, prévue pour novembre 2023, la candidature suivante :
- **République du Kenya** (région d’Afrique de l’Est).
- AA. Pour l’élection au poste de **membre du Conseil intergouvernemental du programme Gestion des transformations sociales (MOST), pour la période 2023-2027**, prévue pour novembre 2023, la candidature suivante :
- **République du Kenya** (région d’Afrique de l’Est).
- BB. Pour l’élection au poste de **membre du Comité du patrimoine mondial de l’UNESCO pour la période 2023-2027**, qui se tiendra en novembre 2023 à Paris, France, la candidature suivante :
- **République du Kenya** (région d’Afrique de l’Est).

5. **PREND ACTE DES NOUVELLES CANDIDATURES DE GOUVERNEMENTS SOUMISES PAR LES ÉTATS MEMBRES :**

A. Pour l'élection au poste de **membre de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies pour la période 2024-2027** lors de l'élection prévue en décembre 2023 à New York, la candidature suivante :

- **République de l'Ouganda** (région de l'Afrique de l'Est).

B. Pour l'élection au poste de **membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) pour la période 2025-2026**, qui se tiendra en juin 2024, à New York, États-Unis, la candidature suivante :

- **La République-Unie de Tanzanie** (région d'Afrique de l'Est).

**NB : Les trente-neuvième et quarantième sessions ordinaires du Conseil exécutif ont pris acte respectivement de la candidature de la Somalie et de Maurice pour la même période. Le Groupe africain à New York est invité à donner son avis sur la marche à suivre.**

C. Pour l'élection au poste de **membre non permanent du Conseil de Sécurité (CSNU) pour la période 2026-2027**, prévue en juin 2025 à New York, États-Unis, la candidature suivante :

- **République démocratique du Congo (RDC)** (région d'Afrique centrale).

D. Pour l'élection au poste de **membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) pour la période 2028-2029**, prévue en juin 2027 à New York, USA, la candidature suivante :

- **République fédérale du Nigeria** (région d'Afrique de l'Ouest).

**NB : La trente-huitième session ordinaire du Conseil exécutif, tenue en février 2021, a pris acte de la candidature du Royaume du Maroc et de l'État de Libye. Le Groupe africain à New York est invité à fournir des conseils sur la marche à suivre.**

E. Pour l'élection au poste de **membre du Conseil exécutif de l'UNESCO pour la période 2025-2029**, qui se tiendra en novembre 2024, à Paris, France, les candidatures suivantes :

- **Royaume du Maroc** (région d'Afrique du Nord).

F. Pour l'élection à la **présidence de la quatre-vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) pour la**

période **2029-2030**, prévue pour juin 2028, à New York, États-Unis, la candidature suivante :

- **République Démocratique du Congo** (région d'Afrique centrale).

**G.** Pour l'élection au poste de **membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) pour la période 2025-2027**, qui se tiendra en octobre 2024 à New York, États-Unis, la candidature suivante :

- **République fédérale démocratique d'Éthiopie** (région d'Afrique de l'Est).

**H.** Pour l'élection au poste de **membre de la Commission de la condition de la femme pour la période 2025-2028** lors de l'élection prévue en avril 2024 à New York, la candidature suivante :

- **République fédérale démocratique d'Éthiopie** (région d'Afrique de l'Est).

**6. APPROUVE LES NOUVELLES CANDIDATURES DES PERSONNALITÉS SOUMISES PAR LES ÉTATS MEMBRES :**

**A.** Pour l'élection en tant que **juge de la Cour pénale internationale (CPI) pour la période 2014-2029** lors de l'élection prévue en décembre 2023 à New York, la candidature suivante :

- **M. Rajaona ANDRIAMANAKIANDRIANANA** de la République de Madagascar.

**B.** Pour l'élection en tant que **Président du Cinquième Comité (administration et budget) de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée** prévue en juin 2023 à New York, États-Unis, la candidature suivante :

- **S.E. M. Osama Abdelkhalek**, ambassadeur et représentant permanent de l'Égypte aux Nations Unies (région d'Afrique du Nord).

**NB : L'Afrique du Sud a retiré sa candidature en appui au candidat de l'Égypte.**

**C.** Pour l'élection du **Président du Quatrième Comité (Commission spéciale politique et décolonisation) de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale**, prévue en juin 2023 à New York, États unis, les candidatures suivantes :

- **S.E. M. Mathu Joyini**, ambassadeur et représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès des Nations Unies (région d'Afrique australe) ;
  - **Candidature à soumettre par le Burundi** (région d'Afrique centrale) ;
  - **Candidature à soumettre par Maurice** (région d'Afrique australe).
- D.** Pour l'élection du **vice-président du deuxième Comité (économie et finances) de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies**, lors de l'élection prévue en juin 2023 à New York, les candidatures suivantes :
- **Candidature à soumettre par le Kenya ;**
  - **Candidature à soumettre par le Ghana.**
- E.** Pour l'élection à la **vice-présidence de la Première Commission (désarmement et sécurité internationale) de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations unies**, lors de l'élection prévue en juin 2023 à New York, aux États-Unis, la candidature suivante :
- **M. Yaseen Lagardien** de la République d'Afrique du Sud.
- F.** Pour l'élection du **Rapporteur du Comité des six (juridique) pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies** prévue en juin 2023 à New York, États-Unis, la candidature suivante :
- **M. Moussa Mohamed Moussa** de la République de Djibouti.
- G.** Pour l'élection en tant que **membre du Comité de protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles pour la période de 2024-2027**, prévue à New York en novembre 2023, les candidatures suivantes :
- **M. Mohammed CHAREF** du Royaume du Maroc ;
  - **M. Khaled Cheikhna BABACAR** de la République de Mauritanie.
- NB : Le Groupe africain à New York est invité à donner son avis sur le nombre de sièges attribué à l'Afrique au sein de ce comité.**
- H.** Pour l'élection en tant que membre du **Comité consultatif d'audit indépendant, pour la période 2024-2026**, lors des élections qui se tiendront en novembre 2023 à New York, aux États-Unis, de la candidature suivante :

- **M. Imran Vanker de la République d’Afrique du Sud** (Réélection).
- I. Pour l’élection au poste de **membre du Comité des droits de l’enfant des Nations unies (CDENU)**, qui se tiendra en juin 2024, la candidature suivante :
- **M. Prof Cephias Lumina** de la République de Zambie.
- J. Pour la réélection au poste de **vice-président de l’Organisation internationale de métrologie, pour la période 2023-2027**, à l’élection prévue en mai-juin 2023 à Abidjan, Côte d’Ivoire, la candidature suivante :
- **M. Konaté Daouda** de la République de Côte d’Ivoire.
7. **PREND NOTE DES NOUVELLES CANDIDATURES INDIVIDUELLES SOUMISES PAR LES ÉTATS MEMBRES :**
- A. Pour l’élection comme membre du **Conseil consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB) pour la période 2024-2026** prévue en novembre 2023 à New York, États-Unis, les candidatures suivantes :
- **M. Nabil KALKOUL** de la République algérienne démocratique et populaire (région d’Afrique du Nord) ;
  - **M. Abdallah Bachar Bong** de la République du Tchad (région d’Afrique centrale) ;
  - **M. Hicham OUSSIHAMOU** du Royaume du Maroc (région d’Afrique du Nord).

**NB : L’Afrique est représentée par cinq membres, un pour chaque région. Mme Caroline Nalwanga, candidate pour la région d’Afrique de l’Est, a été approuvée par la quarantième session ordinaire du Conseil exécutif. Les candidatures pour les régions d’Afrique occidentale et australe seront renouvelées en 2024. La Tunisie a retiré sa candidature en appui au candidat de l’Algérie.**

**DEMANDE** au Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du Système international d’examiner les questions de recevabilité soulevées pour le CCQAB et de faire rapport à la quarante-troisième Session du Conseil exécutif

## QUESTIONS DIVERSES

### Le Conseil exécutif,

8. **APPROUVE** l'initiative de la Commission de lancer un **portail électronique pour les candidatures africaines au sein du système international** et **INVITE** la Commission à élaborer un manuel de formation et à organiser des programmes d'orientation à l'intention des correspondants des États membres déjà identifiés ;
9. **FÉLICITE** le Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international au niveau des ambassadeurs pour les efforts qu'il déploie pour se réunir en tant que Comité plénier afin de permettre le partage d'informations entre tous les États membres ; **DEMANDE EN OUTRE** au Comité ministériel de continuer à se réunir en tant que Comité de quinze États membres ;
10. **EXHORTE** le Comité ministériel sur les candidatures africaines à travailler en étroite collaboration avec les Groupes africains à New York et à Genève et à se réunir régulièrement pour renforcer la coordination et la collaboration, et **DEMANDE** au COREP d'allouer un budget adéquat à ces engagements et aux autres activités du Comité pour soutenir les campagnes en faveur des candidatures africaines dans le système international, l'objectif global étant que l'UA soit un acteur fort, uni, résilient et influent au niveau mondial ;
11. **APPROUVE** le Règlement intérieur révisé du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international.